

total des délits sujets à poursuite était de 4,770 en 1887, sur lesquels il y eut 3,253 condamnations ou 68·2 par cent, et en 1888 sur 5,867 accusations, il y eut 3,747 condamnations, ou 63·8 par cent.

669. Le nombre de criminels ne peut être constaté par les statistiques, c'est pourquoi le nombre de condamnations seulement est donné. Les statistiques ne donnent que le nombre de ceux qui furent condamnés deux fois ou plus. En supposant que pas un ne fut condamné plus de trois fois, le nombre de criminels aurait été de 2,421 en 1887 et de 3,089 en 1888 comparé avec 2,820 en 1886. Il est probable que le nombre serait moins élevé chaque année si les chiffres exacts pouvaient être obtenus.

670. Le tableau suivant donne le sexe et la résidence des personnes condamnées pour délits sujets à poursuite en 1887 et 1888.

SEXE ET RÉSIDENCE DES PERSONNES CONDAMNÉES POUR DÉLITS SUJETS A POURSUITE—1887.

DÉLITS.	SEXE.		RÉSIDENCE.		
	Hommes	Femmes	Cités et villes.	Districts ruraux.	Non donnés.
Classe I.....	713	29	539	194	9
“ II.....	203	5	160	42	6
“ III.....	1,813	171	1,641	323	20
“ IV.....	51	2	32	21	.....
“ V.....	43	.....	30	12	1
“ VI.....	160	63	179	43	1
Total.....	2,983	270	2,581	635	37
1888.					
Classe I.....	772	50	634	180	8
“ II.....	223	2	184	39	2
“ III.....	2,099	198	1,963	287	47
“ IV.....	67	6	46	25	2
“ V.....	42	3	31	13	1
“ VI.....	159	126	229	45	11
Total.....	3,362	385	3,087	589	71